



La charte des animateurs nordiques de l'amicale laïque d'Angoulême

Préambule :

La section marche nordique de l'Amicale Laïque a été créée pour permettre la pratique de la marche nordique dans le respect des valeurs de laïcité, liberté, égalité, de fraternité et de tolérance.

Etre animateur marche nordique, c'est être ouvert à tous ceux qui partagent ces valeurs sans distinction d'ordre politique, religieuse ou ethnique.

Le respect des convictions individuelles et d'indépendance de l'Amicale est la règle absolue, ce qui interdit tout prosélytisme en son sein (extrait des statuts de l'A.L.A., adoptés au cours de l'A.G. extraordinaire du 24 mai 2007).

Cette charte vise à trouver les modalités de fonctionnement entre animateurs de la section dans le respect de chacun.

Modalités de fonctionnement de notre association :

1° Dans le respect des valeurs de l'Amicale Laïque, il est privilégié entre nous la collégialité. Ainsi le partage des tâches et la création de binômes est encouragée.

2° Deux animateurs sont référents avec l'Amicale Laïque.

3° Un groupe d'animateurs assure l'administration du site.

4° Un groupe d'animateurs assure la prise en charge de la formation pour permettre :

- L'acquisition des compétences (animateurs en formation)
- Le maintien des compétences (PSC1)
- L'entretien des compétences (formation continue)

5° Gestion des relations extérieures, forum sport et santé, presse, relation Grand Angoulême

6° Des relations continues sont assurées avec l'A.L.A. et avec l'UFOLEP

7° Gestion des initiations

8° Gestion du framadate

9° Gestion des circuits

Valeurs et attitudes attendues des animateurs :

1° Appliquer bienveillance et convivialité envers les animateurs et les marcheurs 2° Privilégier le dialogue et l'échange :

- a) Si un litige oppose deux animateurs, celui-ci doit se résoudre dans l'espace de réunion des animateurs et non devant les marcheurs.
- b) Si un incident intervient pendant la sortie avec un marcheur, le noter dans la rubrique incident du site, si cet incident se répète, le marcheur sera interpellé.....
- c) Si un litige important oppose un animateur et un marcheur durant une sortie, les autres animateurs de la sortie participent si possible à l'échange à la fin de la marche en dehors de la présence des autres marcheurs.

3° Respecter le travail de l'animateur :

Exemple, lorsque quelqu'un débute dans l'animation, lui donner des conseils en dehors de la présence des marcheurs.

4° Encourager l'autonomie, exemple lors des séances en doublon.

5° Favoriser l'initiative :

- ✓ Encourager des marcheurs à devenir animateurs après le consensus du groupe d'animateurs
- ✓ Etudier des candidatures spontanées
- ✓ Prendre en compte des propositions des marcheurs.

6° Se garder de porter des jugements de valeurs, avoir confiance dans l'autre, être capable de se remettre en question.

Règles de fonctionnement pour les sorties :

1° Pour chaque sortie, l'animateur en un, propose le lieu de la sortie, si validation par les autres animateurs, il choisit les numéros de circuits et met l'annonce sur le site. A la fin de la marche, il rédige le compte-rendu qui est mis sur le site.

2° S'il y a plus d'animateurs que de besoin, l'animateur responsable du groupe peut choisir de solliciter ou non l'animateur « en plus » afin qu'il participe à l'encadrement de la marche ou afin qu'il prenne une partie du groupe qui a été dédoublé. L'animateur en plus, peut faire le choix d'être simple marcheur.

3° Remplacement des animateurs : un animateur qui a besoin d'être remplacé signale à tous son empêchement, selon les réponses un autre animateur est délégué et prend la place de l'animateur remplacé (poste 1, 2, 3).

4° Annulation de sortie : si la décision est prise la veille, l'information est mise sur le site
si la décision est prise le matin, mettre sur le site et se déplacer sur le lieu

5° Si l'une des marcheuses ou l'un des marcheurs quitte le groupe sans l'accord ou sans en aviser l'animateur, il engage sa responsabilité personnelle. Le non-respect, de la charte des marcheurs (portée à la connaissance de toutes et tous dans l'espace « Prochaines sorties » de l'agenda) et des règles de fonctionnement de la section, dégage de toutes responsabilités l'animateur de la sortie du jour.

Conclusion :

La section marche nordique de l'A.L.A a le désir et la volonté de s'ouvrir aux autres, dans l'esprit et la continuité des valeurs exprimées dans cette charte.

Le 10/11/2021